



21.04.2011 - 15:00 Uhr

Décision du Tribunal administratif fédéral concernant les cormorans de la réserve naturelle du Fanel

Montreux (ots) -

Helvetia Nostra (association environnementale fondée en 1976 par la Fondation Franz Weber), accueille avec une grande satisfaction la décision du Tribunal administratif fédéral d'admettre son recours et d'annuler la décision des autorités cantonales de Vaud, Neuchâtel et Fribourg d'appliquer des mesures de régulation sur les populations de Cormorans au sein de la réserve naturelle internationale du Fanel.

En effet, l'intervention décidée au printemps 2010 contre les cormorans en pleine période de couvaison et d'éclosion dans la réserve naturelle internationale du Fanel, aurait fragilisé un biotope particulièrement sensible et aurait anéanti toutes les mesures réalisées jusqu'à présent en faveur de cet oiseau. De plus, nous estimons que ces mesures de régulation au sein d'une zone protégée sont inacceptables et ont comme conséquence la fin des rares havres de paix encore présents pour la faune.

Suite à cette décision du Tribunal administratif fédéral, nous attendons des autorités cantonales qu'elles renoncent définitivement à toute intervention sur les populations de cormorans dans les zones protégées entre mars et juillet, soit en période de nidification.

HELVETIA NOSTRA

Kontakt:

FONDATION FRANZ WEBER/ HELVETIA NOSTRA

Judith Weber
Case postale
1820 Montreux
Switzerland

Phone Office Montreux: +41 (0)21 964 24 24
ffw@ffw.ch / www.ffw.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100019151/100623413> abgerufen werden.